

ThermPresse

CHAQUE SEMAINE, CE QUI EST NOUVEAU DANS VOTRE SECTEUR D'ACTIVITÉ.

DÉCIDEURS

- CHEZ FRANS BONHOMME, Patrick Destang, ancien de Terreal, vient d'être nommé président du groupe.
- CHEZ SPIE, Frédéric Albérola vient d'être promu directeur de l'Unité Opérationnelle Génie Climatique de SPIE Sud-Ouest.
- AU GROUPE EMERSON, Robert T. Sharp vient d'être promu à la tête de la division Climate Technologies.

PROFESSION

Pour rénover leur chauffage, que choisissent les ménages ?

Une dépense totale HT de 4 351 millions d'euros : c'est ce qu'ont représenté, en 2013, les travaux d'entretien-amélioration de chauffage domestique, et ce au bénéfice de près de 1,6 million de logements. C'est ce qui ressort d'une récente enquête de l'Observatoire de l'amélioration énergétique du logement de l'Ademe. Cette enquête classe les travaux en trois catégories : Minimum (c'est-à-dire pose d'un convecteur électrique, d'un radiateur à inertie, à fluide ou à accumulation, ou d'une chaudière standard), catégorie qui a constitué 30,5% de ces opérations de rénovation (contre 29,7% en 2011), Medium (panneau ou plancher rayonnant, chaudière basse température ou biomasse) à 40,9% (contre 36,3%) et Optimum (chaudière à condensation, PAC, biomasse+solaire) à 28,6% (contre 34%), ce dernier recul s'expliquant notamment, selon l'Ademe, par une baisse du recours aux PAC. < Le choix d'équipements de chauffage Optimum a doublé depuis 2006, tandis que les équipements Medium connaissent une hausse de 10% >, ajoute-t-on à l'Ademe. L'enquête révèle également que, pour la rénovation de l'installation principale de chauffage, les ménages ont un peu moins tendance à faire appel aux professionnels du bâtiment : à hauteur de 94,7% en 2008, de 93,9% en 2010 et de 90,9% en 2013.

Autre enseignement de l'étude : une tendance générale des ménages à étaler sur plusieurs années les travaux de rénovation énergétique, tous types de travaux confondus : ainsi, un total de 90 000 rénovations a été réalisé en « une seule fois » en 2013 (-33% sur 2011), tandis que croissent les rénovations « par étapes ». < La crise économique pèse incontestablement sur les choix des ménages, analyse-t-on à l'Ademe. Ainsi, on constate que le montant moyen de l'ensemble des travaux d'amélioration énergétique de logements tend à baisser, à 5 210 € TTC en 2013. Les chantiers inférieurs à 5 000 euros représentent 65% du total. La priorité des ménages est désormais donnée à la gestion des urgences (réparations) et non à une vision de plus long terme permettant des économies d'énergie. >

Énergie : « Aller vers des étiquettes, des labels et une réglementation enfin efficaces »

Les labels destinés à préparer la réglementation qui, en principe en 2018, pour tous les bâtiments neufs, viendra remplacer la RT2012, ne sortiront - vraisemblablement pas avant 2016 - qu'après la naissance de l'étiquette environnementale et énergétique des bâtiments, étiquette qui devra préparer à la fois ces labels et la future RE (Réglementation Environnementale, Énergétique et Économique) et dont l'élaboration ne devrait commencer qu'en ce début d'année 2015, sous l'égide de la DHUP. C'est ce que vient d'indiquer, lors d'un entretien exclusif avec *ThermPresse*, Christian Cardonnel, président de la commission EnR & Bâtiment du Syndicat des EnR et président de Cardonnel Ingénierie. < Je souhaite que cette étiquette, portant à la fois sur la consommation en énergie primaire et sur les émissions de CO₂, intègre les coûts d'exploitation du bâtiment, qu'il s'agisse, par exemple, de l'entretien/maintenance ou des abonnements de fourniture d'énergie >, indique M. Cardonnel, qui, notons-le, va participer à l'élaboration de cette étiquette.

Au sujet des futurs labels, il considère qu'il serait « très intéressant » qu'ils s'inspirent du label Bepos Effinergie et qu'ils intègrent la localisation – urbaine ou rurale – du bâtiment. A propos de la future RE2018, que M. Cardonnel espère « enfin efficace » car portant à la fois sur les économies d'énergie et de ressources et sur la protection de l'environnement, il s'attend, en ce qui concerne le résidentiel, à une « méthodologie unique » à la fois pour le neuf et pour l'existant. Il ajoute que cette RE2018 devra mieux intégrer que la RT2012 les réseaux de distribution de chaleur à l'intérieur du bâtiment - « souvent un maillon faible », rappelle-t-il. Autre souhait de M. Cardonnel concernant la future RE2018 : beaucoup plus d'attention portée à l'ECS et un meilleur traitement du confort d'été. < Il ne faudra pas oublier la climatisation et le rafraîchissement >, insiste-t-il. Il demande aussi un « rééquilibrage » de l'isolation, de la ventilation et des systèmes : il y a une certaine tendance, regrette-t-il, à « mettre trop d'argent sur l'isolation et pas assez sur les systèmes ». Par ailleurs, il prévoit que les HFC seront pris en compte dans la RE2018, par exemple avec des conversions en équivalent-CO₂. Toujours à propos de la RE2018, il dit espérer des valeurs plus précises de contenu CO₂ et d'énergie primaire, par exemple au pas de temps horaire. Par ailleurs, il souhaite, pour les bâtiments dits « passifs » (dont le besoin moyen de chauffage devrait tourner autour de 15 kWh/m².an), la prise en compte de la récupération d'énergie solaire par les baies vitrées, ainsi que celle de la chaleur de l'air extrait en VMC double flux statique ou thermodynamique, et celle de la chaleur fatale (par exemple, celle des eaux grises ou du socle du bâtiment). Au total, M. Cardonnel s'attend, avec la RE2018, à une évolution vers des solutions à bas contenu CO₂ offrant « un bon équilibre » entre les consommations en énergie primaire et les émissions de CO₂ - par exemple, des systèmes hybrides. < Il faudra aussi trouver le bon équilibre entre les solutions solaires passives (architecture bioclimatique, baies vitrées) et actives (notamment systèmes hybrides thermiques/photovoltaïques), explique-t-il. Le soleil est un élément indispensable ! > Il ajoute qu'il faudra également prévoir un délestage des équipements électriques lors des pointes de consommation électrique à fort contenu CO₂.

Décollage des modules thermiques d'appartement grâce au nouveau Titre V ?

Extrêmement faible à l'heure actuelle, le marché français des MTA (modules thermiques d'appartement) en neuf pourrait se situer, selon les fabricants, entre 30 000 et 50 000 unités dans les deux ou trois ans, et ce grâce au Titre V que ces MTA viennent d'obtenir - officiellement le 10 janvier 2015 - sous la forme d'un arrêté des ministères du Logement et de l'Énergie. Cet arrêté, daté du 12 décembre 2014, abroge et remplace l'arrêté du 2 octobre 2014 relatif à l'agrément de la demande de Titre V RT2012 du système Regudis (d'Oventrop). Le nouveau Titre V - une somme de 71 pages ! - est à la fois Système et Générique (c'est-à-dire s'appliquant à tous les modèles de MTA), avec une possibilité d'interaction avec le moteur de calcul de la RT2012 à chaque pas de calcul. Lors d'une conférence de presse la semaine dernière, Cédric Beaumont, directeur technique du Costic, l'un des concepteurs de ce nouveau Titre V, a indiqué qu'avaient été retenues plusieurs configurations : 1) ECS uniquement, 2) ECS + chauffage (avec ou sans découplage), mais avec un échangeur seulement pour l'ECS, 3) ECS + chauffage avec deux échangeurs.

A l'origine de ce Titre V : un groupement informel de dix industriels (Alfa Laval, Auer, Caleffi, Comap, Danfoss, Honeywell, IMI, Meibes, Taconova et Viessmann) qui, avec le soutien de trois syndicats professionnels (ACR, Profluid et Uniclimate), avait confié au Costic et à Cardonnel Ingénierie l'élaboration d'un dossier de demande de Titre V pour la prise en compte des MTA dans la méthode de calcul de la RT 2012. Ce dossier avait été déposé en 2013 et validé par la Commission Titre V en mai 2014. Lors de la conférence de presse, le groupement d'industriels - baptisé MTA Concept et qui estime représenter 9/10ème du marché français (Oventrop, en particulier, y brille par son absence) - a précisé que le nouveau Titre V rendait « obsolètes les dépôts des Titres V Opérations et la méthode du Titre V Système avec tableur de calcul ». Le nouveau Titre V devrait être, très bientôt, intégré dans les logiciels RT2012 des éditeurs, nous a-t-on précisé. MTA Concept va élaborer, à présent, des règles de conception, de dimensionnement, de mise en œuvre, de commissionnement et de maintenance des MTA. Un argumentaire de promotion collective des MTA sera également préparé. < Le Titre V n'est pas une méthode de conception et de dimensionnement >, a-t-il été souligné. Au cours de la conférence de presse, a été présentée une étude de Cardonnel Ingénierie portant sur le chauffage et l'ECS d'un appartement neuf type (65 m² en zone H1A), étude d'où il ressort que, par rapport à des solutions traditionnelles gaz, individuelles ou collectives, les MTA permettent d'obtenir, au m², une consommation chauffage/ECS, un coût d'exploitation et un coût global (investissement initial + exploitation sur quinze ans) inférieurs, et ce pour un coût d'investissement sensiblement du même ordre pour des « collectifs » à partir d'une soixantaine d'appartements. Cardonnel Ingénierie a calculé, en ce qui concerne les MTA, des consommations de 29,02 kWh/m².an en chauffage (pour des besoins de 18 kWh/m².an) et de 31,08 kWh/m².an en ECS (pour des besoins de 20,10 kWh/m².an), et ce pour un seul réseau de distribution primaire à 60°C, avec chaudière gaz à condensation et ballon tampon. < Des gains de 5 à 20% sur le Cep chauffage et ECS peuvent être obtenus par rapport à une solution traditionnelle collective >, a déclaré Christian Cardonnel.

Génie climatique : « 2015 aussi morose que 2014 », selon Hays

< Le marché français du génie climatique et électrique et de la maintenance multitechnique connaît depuis deux ans, en 2013 et 2014, une période marquée par une stagnation de son activité, constate une récente étude du cabinet de recrutement Hays. L'accroissement de la concurrence, l'arrêt voire la baisse du carnet de commandes et la diminution des marges sont autant de facteurs qui laissent présager une année 2015 aussi morose que lors des précédents exercices. La commande publique est particulièrement touchée en raison du manque de dynamisme lié aux élections municipales. Le poids des normes et des réglementations est également un frein à la croissance. Malgré un ralentissement, le secteur du bâtiment embauche toutefois, même si la tendance est d'attendre que les projets soient acquis avant de débloquent des recrutements. Par ailleurs, certains projets d'envergure impacteraient directement l'activité du BTP à court terme, notamment celui du Grand Paris dont les effets devraient se ressentir dès 2015. Afin de surmonter une activité économique au ralenti, les entreprises se tournent de plus en plus vers l'international. > L'étude constate que, sur le marché du génie climatique et électrique et de la maintenance multitechnique, « il existe toujours un manque de compétences sur les métiers techniques, notamment sur les profils expérimentés en « middle management ». < Les spécialistes en corps d'état techniques s'inquiètent des difficultés qu'ils ont à trouver des profils qualifiés >, indique-t-on chez Hays. < Les politiques de rémunération pour des profils expérimentés (> 5 ans) restent stables, ajoute-t-on. La principale évolution se situe au niveau des jeunes diplômés : les profils d'ingénieurs issus des grandes écoles (Centrale, ESTP, Mines...) ont plus de mal à justifier des prétentions salariales élevées. Compte tenu de la conjoncture, de nombreuses structures ont tendance à privilégier des diplômés issus de formations en alternance (ingénieurs Esme Sudria, CESI, Cnam ou licences ou masters Pro). Ce constat est particulièrement vrai au sein des PME et des groupes de moyenne envergure. >

Voici, selon Hays, les fourchettes de salaires pratiqués en Ile-de-France dans le secteur du génie climatique et électrique et de la maintenance multitechnique, en fonction des années d'expérience acquises, les salaires ci-dessous étant exprimés en kilo-euros annuels bruts et ne tenant pas compte des éléments variables et des avantages en nature, le premier chiffre indiquant le niveau bas des rémunérations et le dernier chiffre exprimant leur niveau haut :

MAITRISE D'ŒUVRE DE CONCEPTION :

Chef de projet / chargé d'affaires : 45/50 (0 à 3 ans), 50/55 (3 à 5 ans), 55/60 (5 à 8 ans), 60/70 (> 8 ans).

Ingénieur d'études : 35/38 (0 à 3 ans), 38/42 (3 à 5 ans), 42/50 (5 à 8 ans), 50/60 (> 8 ans).

Technicien d'études : 28/33 (0 à 3 ans), 33/35 (3 à 5 ans), 35/38 (5 à 8 ans), 38/40 (> 8 ans).

INSTALLATION :

Chargé d'affaires : 35/38 (0 à 3 ans), 38/45 (3 à 5 ans), 45/50 (5 à 8 ans), 50/60 (> 8 ans).

Conducteur de travaux : 30/33 (0 à 3 ans), 33/38 (3 à 5 ans), 38/42 (5 à 8 ans), 42/50 (> 8 ans).

Chef de chantier : 25/30 (0 à 3 ans), 30/33 (3 à 5 ans), 33/38 (5 à 8 ans), 38/40 (> 8 ans).

Spécialiste des études de prix : 30/35 (0 à 3 ans), 35/40 (3 à 5 ans), 40/45 (5 à 8 ans), 45/65 (> 8 ans).

Technicien d'études : 30/33 (0 à 3 ans), 33/35 (3 à 5 ans), 35/38 (5 à 8 ans), 38/40 (> 8 ans).

MAINTENANCE MULTITECHNIQUE :

Responsable d'exploitation : 50/55 (0 à 3 ans), 55/60 (3 à 5 ans), 60/70 (5 à 8 ans), 70/80 (> 8 ans).

Chargé d'affaires : 35/38 (0 à 3 ans), 38/45 (3 à 5 ans), 45/50 (5 à 8 ans), 50/60 (> 8 ans).

Responsable de site : 25/30 (0 à 3 ans), 30/33 (3 à 5 ans), 33/38 (5 à 8 ans), 38/40 (> 8 ans).

Technicien de maintenance : 20/25 (0 à 3 ans), 25/28 (3 à 5 ans), 28/30 (5 à 8 ans), 30/35 (> 8 ans).

Frigoriste, chauffagiste : 22/25 (0 à 3 ans), 25/30 (3 à 5 ans), 30/33 (5 à 8 ans), 33/38 (> 8 ans).

- **CHAUFFAGE.** 66% des Français jugent « élevé » le montant de leur facture de chauffage, un constat partagé aussi bien par les foyers les plus modestes (à 70%) que par les plus aisés (61%). Et quatre Français sur dix ont des difficultés à payer leur facture de chauffage (plus de 6 sur 10 quand le revenu du foyer est inférieur à 1 500 € par mois). C'est ce qui ressort d'une récente étude d'Odoxa pour Honeywell. Selon cette étude, 77% des Français n'oublient jamais d'éteindre ou baisser le chauffage lorsqu'ils partent plusieurs jours de chez eux. Et 61% privilégient les économies d'énergie « au confort d'une habitation bien chauffée ». Par ailleurs, 44% n'aiment pas se rendre dans une des pièces de leur logement en hiver parce qu'il y fait trop froid, la pièce la plus « redoutée » étant la salle de bain (29%), devant la chambre (20%). Autre enseignement de l'étude : chez près d'un ménage sur cinq, la température du chauffage « génère des querelles » : A) dans 55% des cas, en raison d'une température trop basse, les femmes s'en plaignant davantage (39%) que les hommes (16%), B) dans 33% des cas, à cause d'une inquiétude relative au coût du chauffage, plus souvent exprimée par les hommes (20%) que par les femmes (13%).

- **GÉOTHERMIE.** Au Journal Officiel du 10 janvier 2015, a été publié un décret du ministère en charge de l'industrie qui, daté du 8 janvier 2015, élargit le périmètre de la géothermie dite « de minime importance » (c'est-à-dire, pour simplifier, de faible profondeur) et substitue au régime d'autorisation en vigueur une déclaration de travaux effectuée par voie dématérialisée, et ce à partir du 1^{er} juillet 2015. Les forages devront être réalisés par des entreprises qualifiées. Dans un communiqué, le Syndicat des EnR (SER) estime que le décret - qui, observe-t-il, concerne les PAC géothermiques dont le forage est inférieur à 200 mètres et la puissance inférieure à 500 kW - « va sécuriser, simplifier et réduire » le délai de réalisation de nombreux projets et qu'il contient « des dispositions bien adaptées », avec une simplification des procédures administratives grâce à la création d'un régime déclaratif. Le SER dit attendre « avec impatience » les arrêtés d'application, en particulier celui qui, explique-t-on au syndicat, « présentera une carte nationale et des cartes régionales des zones potentiellement à risque dans lesquelles les projets géothermiques devront faire appel à un expert du sous-sol qui délivrera une attestation ». < Au vu des caractéristiques du sous-sol, ajoute-t-on, certaines zones continueront à dépendre de l'ancien régime d'autorisation. >

- **NOUVEAUX AVIS TECHNIQUES.** En génie climatique, des Atec viennent d'être enregistrés pour les sociétés : Sonnenkraft France et Hoval France pour des capteurs solaires plans vitrés ; Ariston Thermo pour des Cesi ; Warmup pour un plancher chauffant électrique ; Jolly Mec Caminetti et ELM Leblanc pour des poêles à granulés ; Foshan Rifeng pour des canalisations multicouches ; Kalde pour des canalisations en PP-R ; Pentair Thermal pour un procédé anti-légionelles de maintien en température des réseaux d'ECS.

- **RT.** Le Collectif Effinergie vient de souhaiter, dans un communiqué, une révision « urgente » de la RT élément par élément et, plus largement, la révision de l'ensemble de la réglementation thermique s'appliquant aux bâtiments existants « pour qu'elle soit cohérente avec celle des bâtiments neufs ».

- **PLANCHER CHAUFFANT.** Le syndicat de fabricants Cochebat vient d'indiquer qu'une récente campagne d'essais du CSTB a montré que la variation temporelle de plusieurs modèles de PCBT (planchers chauffants/rafraîchissants basse température) se situait entre 0,5 et 0,7 K, soit beaucoup moins que la valeur officielle de 1,8 K retenue par défaut dans la RT2012. De nouveaux essais seront réalisés cette année.

ENTREPRISES

GDF Suez veut se développer en géothermie marine

En chauffage et climatisation grâce à l'eau de mer, GDF Suez vient d'affirmer une forte volonté de se développer dans les années qui viennent, et ce lors de la première édition de ses « rendez-vous thématiques » organisée pour la presse la semaine dernière en présence du président du groupe, Gérard Mestrallet. Lors de cette réunion, Jérôme Tolot, qui dirige la branche Services de GDF Suez, a souligné que l'énergie thermique des mers était « un secteur très important » pour GDF Suez et que le groupe avait la ferme intention de le développer, « même si cela va prendre un peu de temps », a-t-il reconnu. Il a présenté deux projets sur lesquels travaille présentement GDF Suez, à Marseille et à la Réunion, projets qui, a-t-il dit, sont « répétables ». En France et à l'étranger.

A Marseille, rappelons-le, Cofely Services va construire, pour la future « écocité » Euroméditerranée, une centrale de production énergétique équipée de groupes thermo-frigorifiques et de PAC et qui, pompant les calories de l'eau du port, alimentera en chaud et en froid, à terme, 500 000 m² de bâtiments via un réseau de 3 km (voir *ThermPresse* du 6/10/2014). < Ce sera une première à cette échelle pour la production de chauffage, d'ECS et de climatisation >, a souligné M. Tolot, qui a précisé que l'eau de mer devrait ainsi satisfaire 70% des besoins, le solde étant fourni par un appoint gaz. Climespace est associé à cette réalisation, dont la mise en service est prévue vers la fin de l'été 2015. A la Réunion, les travaux devraient commencer cette année. < Il s'agira d'une très grande première mondiale et GDF Suez est très fier d'avoir été retenu >, a déclaré M. Tolot. Dans le cadre d'une délégation de service public d'une durée de vingt-quatre ans, le futur système de géothermie marine de la Réunion ira pomper l'eau de mer à mille mètres de profondeur afin de climatiser - par simple « free cooling » - une cinquantaine de sites dans les villes de Saint-Denis et de Sainte-Marie, avec 23 km de réseau de froid urbain. < L'investissement s'élèvera à 150 millions d'euros, avec 58% d'aides publiques >, a indiqué M. Tolot, qui a confié qu'un projet du même type était envisagé à Nouméa (Nouvelle-Calédonie). < Mais on pourrait répéter ce type de projet dans de nombreux pays >, a-t-il ajouté.

A propos de la géothermie, non plus marine, mais terrestre, également à grande profondeur, il s'est félicité de l'obtention récente, par GDF Suez, de plusieurs gros contrats en Ile-de-France. < La géothermie est appelée à se développer très fortement en France >, a-t-il estimé. Lors de la même réunion, le groupe GDF Suez a exprimé sa volonté de « consolider son savoir-faire », non seulement en géothermie, mais aussi en biomasse et en biogaz. Par ailleurs, M. Mestrallet a rappelé que le gaz était « un complément nécessaire » des EnR intermittentes, tandis qu'Isabelle Kocher, n° 2 de GDF Suez et probable futur n° 1, soulignait que le groupe entendait être, en EnR, « à la pointe de ce qui se pratique ».

- CARDONNEL INGÉNIERIE. < Je sens que la dynamique du bâtiment repart avec des nouveaux projets en résidentiel neuf et en rénovation. > C'est ce que vient de confier à *ThermPresse* Christian Cardonnel, président de Cardonnel Ingénierie. Pour son exercice clos en mars prochain, Cardonnel Ingénierie prévoit un chiffre d'affaires d'environ 3,5 millions d'euros, soit « une progression de quelques % (5 à 10%) », précise M. Cardonnel. Pour cet exercice, il s'attend à un recul de près de 20% de l'activité de son département Ingénierie du Bâtiment, recul compensé par le dynamisme du département Ingénierie & Services (avec, notamment, avec plus de 3 600 licences du logiciel Bâti Cube commercialisées en 2014). Parmi les projets 2015 de Cardonnel Ingénierie, on signalera : en juin, une nouvelle version de Bâti Cube « 100% tablette » ; en mars, au salon allemand ISH, le lancement d'un émetteur de HM Radiateurs développé en partenariat avec Cardonnel Ingénierie et doté d'une connectique hydrocablée qu'on nous promet innovante ; au salon Interclima 2015, le lancement d'un concept de gestion de la qualité d'air en relation avec des objets connectés.

- QIVIVO vient d'annoncer une levée de fonds de 900 000 euros auprès de Saint-Gobain, du fonds d'investissement Go Capital et de la BPI, et ce afin d'accélérer son développement sur le marché français et de financer sa R&D. Développée par Qivivo, la technologie de diagnostic énergétique de logement QiDiag « ouvre de nouvelles perspectives pour le marché de la rénovation énergétique », vient d'estimer Gérald Fafet, directeur général de Saint-Gobain Recherche. En France, le thermostat Qivivo est distribué, notamment, par Cedeo, Brossette et CDL Elec, soit plus de 500 points de vente de négoce professionnel. Et Qivivo a signé un accord avec le réseau de SAV Axenergie. < Qivivo a su développer un produit répondant à nos attentes, indique Gilles Merkel, président d'Axenergie. Sa technologie constitue une avancée majeure dans le domaine de la gestion du chauffage. C'est un partenaire avec qui nous construisons une relation durable. > A noter par ailleurs que Qivivo est en train de tester, sur des logements collectifs sociaux, une régulation qui, explique le fabricant, « s'opère presque sans intervention de l'utilisateur ».

- À DIJON, Packair génie climatique va absorber Cepima.

- HAUTE-GARONNE. A Colomiers, LJP va absorber Autan Clim.

- TRIBUNAL. Entreprises venant d'être mises en redressement judiciaire, sur le marché du génie climatique : André Collinot (Grézac, 17), Gavroy Frères (Doullon, 55), Becquet S & T (Petit Quevilly, 76), AG Fluides (Villeurbanne, 69), Com-Elec (Lagny sur Marne, 77), Aïto Boutin (Fronsac, 33), ECA33 (Arsac, 33), Gilibert (Courtisols, 51).

- DALKIA va acquérir le groupe Cesbron, spécialisé en conception, installation et maintenance dans les domaines du froid industriel et commercial et du génie climatique et qui, ayant son siège social à Saint-Sylvain d'Anjou (Maine-et-Loire), emploie 700 salariés (dont 300 techniciens de maintenance) dans ses 60 agences, pour un chiffre d'affaires 2014 de 95 millions d'euros. L'acquisition est soumise à l'approbation de l'Autorité de la concurrence.

- AISNE. A Origny en Thiérache, les Ets Colas Pezeril viennent de racheter aux Ets. Colas leur activité de chauffage, plomberie et électricité.

- RHÔNE-ALPES. GSP Energies, de Lyon, vient de racheter à Evelyne Estrem son activité d'ingénierie et de vente de matériel frigorifique basée à Gap (Hautes-Alpes), rue des Fontainiers.

- PANASONIC France vient de lancer pour les hôtels une télécommande de contrôle, notamment, du chauffage et du refroidissement pouvant être couplée à un capteur de détection de présence et d'activité physique.

- TECUMSEH vient de créer dans l'Isère quatre SAS : Tecumseh Europe Sales & Logistics, Tecumseh Europe Industrial Division, Tecumseh Europe Shared Services Center et Tecumseh Cessieu. Ces sociétés sont présidées par Janice Pelowski, qui présidait déjà la société iséroise Tecumseh Europe SA. Cette dernière, avec un millier de salariés, a réalisé en 2013, dernier exercice connu, un chiffre d'affaires de 201 millions d'euros. Le groupe américain Tecumseh est actuellement en pleine restructuration. Au cours du troisième trimestre de son exercice 2014, dernier trimestre connu, il a enregistré une perte nette de 3,8 millions de dollars et une perte d'exploitation de 1,3 million, avec un chiffre d'affaires en recul de 3,1%, à 188,3 millions, dont 41 millions en compresseurs pour la climatisation (-0,7%).

- MAINE-ET-LOIRE. Marc Mallet vient de créer la SARL Nouvelle Ere Tech, spécialisée dans le commerce de matériels de chauffage et d'électricité « en lien avec les EnR », ainsi que la réalisation d'audits énergétiques et l'accompagnement de projets de rénovation énergétique. Route de Tours, BP 70, 49150 Baugé en Anjou.

- FORMATION. Jacques Dupuy vient de créer la SARL Soliantis, spécialisée dans les logiciels et simulateurs 3D pour la formation en matière de bâtiment et d'EnR (particulièrement géothermie). 7 impasse Sources, 64420 Artigueloutan.

- NORD. Rémy de Freitas vient de créer la SAS Néo Conception, qui est un BE en thermique et énergétique, spécialisé notamment dans le montage de dossiers. 1 rue Becquerel, ZI Dorignies, 59351 Douai.

- SEINE-MARITIME. Martina Jouveaux vient de créer la SARL CHN de vente de matériels de chauffage, de climatisation, de déshumidification, de purification d'air et de sécurité. 15 rue Georges Carel, 76450 Cany Barville.

Annonce publicitaire

ENTREPRISE A CEDER DANS LE CADRE D'UN REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Activité : entreprise de négoce d'accessoires et de produits pour énergie renouvelable et eau chaude sanitaire

Secteur géographique : Savoie (73)

Effectif : 6 salariés

Chiffres d'affaires : au 31/12/2011 : 3 863 K€ ; au 31/12/2012 : 3 583 K€ ; au 31/12/2013 : 3 065 K€

Date limite de dépôts des offres : 13 mars 2015 à 12 h

Un dossier de présentation sera adressé aux candidats qui en feront la demande auprès de l'étude de Maître SAINT-PIERRE, administrateur judiciaire, 228 rue Paul Gidon – 73000 CHAMBERY.

ThermPresse, l'hebdo du génie climatique, est une lettre économique publiée depuis 1996 par les Editions Vilar. 410 339 675 RCS Créteil. EIRL Rafael Font Editions Vilar. APE 221C. Directeur de la publication, fondateur et rédacteur en chef : Rafael Font. Adresse électronique : thermpresse@wanadoo.fr. Adresse postale : 17 rue Jean-Jacques Rousseau, 94200 Ivry-sur-Seine, France. Téléphone : (33) 01 46 58 54 79. Prix du numéro : 13 euros TTC. Publicité : au journal. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 0111 I 87472. Tous droits réservés. Reproduction interdite pour tous pays, sauf autorisation de l'éditeur. ISSN 1253-2827.